

Séance du conseil Municipal du 30 juin 2017

Compte-rendu sommaire des délibérations

Election des délégués de la commune en vue des élections sénatoriales

Le Maire met en place le bureau électoral composé de :

Rodolphe MIRANDE (président), Valérie COUDERC (secrétaire), Ghislaine AMILIEN, Yvan MIGNEZ, Caroline FLAO, Nicolas BOUSSAULT (membres).

Après appel des candidatures, sont élus successivement :

- Délégués : Sylvia BOISNAY, Nathalie LE CALVÉ, Valérie COUDERC.
- Suppléants : Pierre BOURIGAULT, Laurent DAVY, Anthony BOURSIER.

Bail de location de terrains communaux à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

Le précédent bail est arrivé à échéance le 30 juin 2017 et le Maire propose de le renouveler.

Le conseil donne autorisation au maire de signer ce bail dans les conditions suivantes :

Les parcelles appartenant à la commune et mises à disposition de l'ACCA pour être chassées sont listées, et d'une surface globale de 45 ha 96 a 46 ca

Le droit de chasse sur ces parcelles est fixé à 5 €/ha (tarif 2017), et révisable annuellement.

Ce bail, d'une durée de 5 ans, prend effet à compter du 1^{er} juillet 2017 et prendra fin le 30 juin 2022 pour se caler sur l'année sociale de l'ACCA.

Présentation du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Une présentation du nouveau régime indemnitaire des agents communaux a été portée à la connaissance des Conseillers.

Indemnité d'entretien du linge scolaire

L'indemnité d'entretien du linge scolaire est maintenue à 200 euros pour l'année 2016-2017.

Travaux d'entretien de terrain

Des travaux d'entretien de terrain vont être réalisés à l'étang de pêche (curage de fossés, pose de 2 buses, façonnage d'un remblai au niveau de la pêcherie) et sur le chemin menant à l'ancien dépotoir. Ils sont commandés à la Sarl RABINEAU de Distré pour un montant HT de 2 564,00 euros.

Remplacement d'une fenêtre du bâtiment de la mairie côté rue

Ces travaux sont confiés à l'entreprise de Monsieur Eric BLANCHET des Rosiers sur Loire pour un montant HT de 927,00 euros.

Mutualisation avec la commune de Distré pour le remplacement de la batterie du matériel de marquage routier

Dans une logique de mutualisation, les communes de Distré et de Rou-Marson se sont associées, il y a quelques années, pour l'acquisition d'un matériel de marquage routier.

La batterie de cet équipement a dû être changée. La commune de Rou-Marson participe à ce remplacement et accepte de rembourser à la commune de Distré une somme de 109,14 euros.

Transaction sur bien soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente d'un bien cadastré section F n° 895 et 898.

Frais de bornage pour création d'un sentier

Dans le cadre réaménagement de la place Robert Sébille, il a été décidé de prolonger cette place par un sentier qui passera derrière la mairie, l'école et l'église de Rou afin de rejoindre les fontaines du Bourg de Rou. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer et régler les frais de bornage confiés à la Société d'expert géomètre ONILLON-DURET-MENEGUZZER-BUCHER qui s'élève à 1 311,90 euros HT.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 3 juillet 2017
Le Maire,

